

Grands arrêts de la cour de justice des communautés européennes

Tome 1

Caractères généraux du droit communautaire, droit institutionnel, contrôle juridictionnel

Jean Boulouis

Professeur à l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris
Doyen honoraire

Roger-Michel Chevallier

Professeur associé à l'Université de Strasbourg III

3^e édition

Dalloz, 11, rue Soufflot, 75240 Paris Cedex 05
1983

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	XIII
 SOURCES. — TRAITÉS INSTITUTIFS.	
1. Caractères originaux	1
5 février 1963, 26/62, Van Gend en Loos.	
2. Rapports avec les engagements internationaux souscrits par les Etats membres	6
27 février 1962, 10/61, Commission C.E.E. c/ République italienne.	
3. Rapports des traités entre eux	10
18 mai 1962, 13/60, Comptoirs de vente du charbon de la Ruhr.	
4. Révision	13
17 décembre 1959. — Avis en application de l'article 95 C.E.C.A.	
5. Caducité	21
14 décembre 1971, 7/71, Commission C.E.E. c/ République française.	
 SOURCES. — ACTES INSTITUTIONNELS.	
6. Nomenclature : art. 14 C.E.C.A., 189 C.E.E., 161 C.E.E.A. Autres catégories	25
5 décembre 1963, 23, 24 et 52/63, S.A. Emile Henricot et a.	
7. Décisions générales C.E.C.A. — Règlements C.E.E. — Notion	30
14 décembre 1962, 19 et 22/62, Fédération nationale de la boucherie en gros.	
8. Décisions générales C.E.C.A. — Règlements C.E.E. — Caractères	33
18 juin 1970, 74/69, Waren Import Gesellschaft Krohn et Cie.	

9. Règlements C.E.E. — Classification, hiérarchie	39
7 décembre 1970, 30/70, Otto Scheer.	
10. Décisions. — Caractères	42
6 octobre 1970, 9/70, Franz Grad.	
11. Recommandations C.E.C.A. — Directives C.E.E. — Caractères	47
17 décembre 1970, 33/70, Sté S.A.C.E.	
12. Avis C.E.C.A. — Avis et recommandations C.E.E. — Caractères	55
10 décembre 1957, 1 et 14/57, Sté des usines à tubes de la Sarre.	
13. Résolutions, délibérations, autres actes du Conseil	61
31 mars 1971, 22/70, Commission c/ Conseil.	
SOURCES. — DROIT CONVENTIONNEL.	
14. Accords entre Etats membres. — Accords entre Communauté et Etats tiers	70
12 décembre 1972, 21 à 24/72, International Fruit C ^o et a.	
14-A. Art. 228 C.E.E. — Accords entre Communauté et Etats tiers ou organisations internationales-compatibilité avec le traité	78
11 novembre 1975, Avis 1/75.	
SOURCES. — PRINCIPES GÉNÉRAUX.	
15. Généralités. — Principes généraux de droit	88
9 juillet 1969, 10/69, Portelange c/ Smith Corona Marchant Int.	
16. Principes généralement admis par le droit des Etats membres	94
12 juillet 1957, 7/56-3 à 7/57, D. Algera et a.	
17. Droits fondamentaux	100
17 décembre 1970, 11/70, Internationale Handelsgesellschaft.	
18. Principes déduits de la nature des Communautés	105
13 mars 1968, 5/67, W. Beus.	
INTERPRÉTATION. — MÉTHODES.	
19. Problèmes généraux : situation du juge. — Nature du droit	109
23 février 1961, 30/59, De Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg.	

20. Interprétation littérale ou textuelle	116
29 novembre 1956, 8/55, Fédération charbonnière de Belgique.	
21. Interprétation systématique : « ratio legis », effet utile	120
29 novembre 1956, 8/55, Fédération charbonnière de Belgique.	
22. Dépassement de l'effet utile	124
31 mars 1971, 22/70, Commission c/ Conseil.	

INTERPRÉTATION. — RENVOI PRÉJUDICIEL ART. 177 C.E.E.

23. Caractères généraux	128
1 ^{er} décembre 1965, 16/65, Firma Schwarze.	
24. Participation à la procédure. — Situation des parties au litige principal	133
9 décembre 1965, 44/65, Singer et fils.	
25. Caractère juridictionnel de l'instance nationale de renvoi .	136
30 juin 1966, 61/65, Vaasen-Göbbels.	
26. Nature et état de la procédure devant les instances nationales	140
16 juin 1970, 31/68, Chanel c/ Cepeha.	
27. Partage des compétences entre juge national et juge communautaire	144
29 novembre 1978, 83/78, Pigs Marketing Board.	
28. Obligation de renvoi. — Autorité des décisions préjudicielles en interprétation	152
27 mars 1963, 28 à 30/62, Da Costa.	

AUTORITÉ. — CARACTÈRES. — SANCTION.

29. Applicabilité directe. — Fondement, étendue	159
5 février 1963, 26/62, Van Gend en Loos.	
30. Applicabilité directe. — Modalités, conséquences	166
19 décembre 1968, 13/68, Sté Salgoil.	
31. Primauté. — Modalités, conséquences	172
15 juillet 1964, 6/64, Costa c/ Enel.	
32. Suspension. — Mesures de sauvegarde	180
13 mai 1971, 41 à 44/70, International Fruit.	

33. Manquements des Etats membres. — Sanction, art. 88 C.E.C.A.	190
15 juillet 1960, 20/59, République italienne.	
34. Manquements des Etats membres. — Sanction, art. 169 C.E.E., procédure	197
19 décembre 1961, 7/61, République italienne.	
35. Manquements des Etats membres. — Sanction, art. 169 C.E.E., 141 C.E.E.A., notion, faits justificatifs	204
14 décembre 1971, 7/71, République française.	
35-A. Manquements des Etats membres. — Référé. — Mesures conservatoires. — Injonctions	212
21 mai 1977, Commission des Communautés européennes c/ Royaume-Uni.	
36. Manquements des particuliers et des entreprises	218
12 juillet 1962, 6/61, Modena.	

DROIT INSTITUTIONNEL.

37. Communautés. — Nature	225
7 février 1973, 39/72, République italienne.	
38. Communautés. — Attributions, partage avec les Etats membres	231
31 mars 1971, 22/70, Commission c/ Conseil.	
39. Communautés. — Structures institutionnelles	244
17 décembre 1970, 25/70, Köster, Berodt et C ^o .	
40. Institutions. — Compétences, Exercice, Délégations	252
13 juin 1958, 9/56, Meroni.	
41. Institutions. — Actes. — Elaboration. — Mise en application	259
13 juillet 1965, 37/64, Mannesmann.	
42. Institutions. — Actes. — Modification. — Retrait	262
13 juillet 1965, 111/63, Lemmerz-Werke.	
43. Institutions. — Pouvoirs de contrôle et de sanction	268
14 juillet 1972, 48/69, Imperial Chemical Industries Ltd.	
44. Institutions. — Pouvoirs de régulation. — Troubles fondamentaux et persistants	277
13 juillet 1961, 2 et 3/60, Niederrheinische Bergwerks-Aktiengesellschaft.	

- 45. Institutions. — Carence, sanction, art. 35 C.E.C.A.** 284
23 avril 1956, 7 et 9/54, Industries sidérurgiques luxembourgeoises.
- 46. Institutions. — Carence, sanction, art. 175 C.E.E.** 291
18 novembre 1970, 15/70, Amedeo Chevalley.

CONTROLE JURIDICTIONNEL. — PROCÉDURES ET RECOURS.

- 47. Compétence de la Cour. — Classification des contentieux** . 296
16 décembre 1960, 44/59, Fiddelaar.
- 48. Règles générales de procédure** 302
20 mars 1959, 18/57, Firma I. Nold.
- 49. Procédures et recours spéciaux : sursis, référé** 308
5 octobre 1969, 50/69 R, République fédérale d'Allemagne.
- 50. Procédures et recours spéciaux : intervention** 315
19 février 1960, 25/59, Royaume des Pays-Bas.
- 51. Procédures et recours spéciaux : tierce-opposition** 319
12 juillet 1962, 9 et 12/60 TO, Royaume de Belgique.
- 52. Procédures et recours spéciaux : recours en révision** 324
10 mai 1960, 1/60, Feram.
- 53. Procédures et recours spéciaux : interprétation d'arrêt** 328
28 juin 1955, 5/55, Assider.

CONTROLE JURIDICTIONNEL. — LÉGALITÉ.

- 54. Recours en annulation. — Recevabilité, art. 33 C.E.C.A., actes susceptibles de recours** 334
17 juillet 1959, 20/58, Phoenix-Rheinrohr.
- 55. Recours en annulation. — Recevabilité, art. 33 C.E.C.A., qualité du requérant** 341
19 mars 1964, 67/63, Sorema.
- 56. Recours en annulation. — Recevabilité, art. 33 C.E.C.A., requérants privés, nature de la décision, moyens** 346
16 juillet 1956, 8/55, Fédération charbonnière de Belgique.
- 57. Recours en annulation. — Recevabilité, art. 173 C.E.E., actes susceptibles de recours, recours des institutions et des Etats membres** 353
31 mars 1971, 22/70, Commission c/ Conseil.

58. Recours en annulation. — Recevabilité, art. 173 C.E.E., actes susceptibles de recours, recours des particuliers	363
14 décembre 1962, 16 et 17/62, Conf. nat. des producteurs de fruits et légumes.	
59. Recours en annulation. — Recevabilité, art. 173 C.E.E., particuliers, lien direct et personnel	368
15 juillet 1963, 25/62, Plaumann et C°.	
60. Recours en annulation. — Moyens : généralités, incompetence	375
10 mai 1960, 3 à 18,25 et 26/58, B. Erzbergbau et a.	
61. Recours en annulation. — Moyens : violation des formes substantielles	380
21 mars 1955, 6/54, Royaume des Pays-Bas.	
62. Recours en annulation. — Moyens : violation du traité	386
21 mars 1955, 6/54, Royaume des Pays-Bas.	
63. Recours en annulation. — Moyens : détournement de pouvoir	396
8 juillet 1965, 3 et 4/64, chambre synd. de la sidérurgie française.	
64. Exception d'illégalité	400
13 juin 1958, 9/56, Meroni.	
65. Renvoi préjudiciel en appréciation de validité	405
12 décembre 1972, 21 à 24/72, International Fruit C°.	

RESPONSABILITÉ EXTRA-CONTRACTUELLE DES COMMUNAUTÉS.

66. Action en responsabilité. — Recevabilité, caractère autonome	411
14 juillet 1961, 9 et 12/60, Sté A. Vloeberghs.	
67. Art. 40 C.E.C.A. — Conditions de la responsabilité, faute de service, imputabilité	419
17 décembre 1959, 23/59, Feram.	
68. Art. 40 C.E.C.A. — Faute de service, notion, faits constitutifs	427
9 décembre 1965, 29.31.36.39 à 47.50 et 51/63, Usines de la Providence et a.	
69. Art. 40 C.E.C.A. — Préjudice, existence, évaluation	432
9 décembre 1965, 29.31.36.39 à 47.50 et 51/63, Usines de la Providence et a.	

70. Art. 215 C.E.E. — Conditions : faute, droit à réparation	439
14 juillet 1967, 5, 7 et 13 à 24/66, Firma E. Kampffmeyer et a.	
70-A. Art. 215 C.E.E. — Politique économique. — Conditions de la responsabilité	446
2 décembre 1971, 5/71, Aktien, Zuckerfabrik, Schöppenstedt.	
71. Art. 215 C.E.E. — Cumul de responsabilités, préjudice	452
14 juillet 1967, 5, 7 et 13 à 24/66, Firma E. Kampffmeyer et a.	
72. Art. 188 C.E.E.A. — Agent dans l'exercice de ses fonctions	463
10 juillet 1969, 9/69, Sayag et a. c/ Leduc et a.	
TABLE CHRONOLOGIQUE DES ARRÊTS CITÉS	469
TABLE NUMÉRIQUE DES ARRÊTS CITÉS	481
TABLE ALPHABÉTIQUE DES PARTIES	491
TABLE DES TEXTES CITÉS	501
INDEX ALPHABÉTIQUE	505